



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-70

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-six septembre deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Dominique HERVIEU, Christine LEDUN, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE ; Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Eric HERBET (pouvoir à François ROGER)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur François TIERCE

OBJET : REGLEMENT PORTANT ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL – ANNEE 2026 – JOURS D'ARTT FIXES – FERMETURE DU CENTRE – AUTORISATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,



- Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement du temps de travail dans la Fonction Publique d'Etat,
- Vu le décret n°2001-623 du 12 Juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7.1 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 Mars 2003 relative à l'organisation des services du Centre de Gestion,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2023 relative aux modifications du règlement intérieur,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de Service lors de sa séance en date du 18 septembre 2025,

Monsieur le Président rappelle que les dispositions relatives à l'aménagement et à la réduction du temps de travail du personnel du Centre de Gestion sont régies par un règlement portant organisation du temps de travail, applicable aux services du Centre de Gestion.

Monsieur le Président indique que ce règlement prévoit que sur le contingent ARTT dont bénéficie chaque agent, 5 jours ARTT sont arrêtés par le Président du Centre de Gestion, après avis du Comité Social Territorial de Service, en fonction du calendrier annuel. Ces jours fixes d'ARTT, qui comprennent obligatoirement le vendredi de l'Ascension et le lundi de Pentecôte, correspondent aux jours de fermeture de l'établissement.

Monsieur le Président souligne que sur un plan pratique, ces journées fixes d'ARTT sont généralement placées sur des journées contiguës à des jours fériés, de façon à correspondre à des journées de plus faible activité au sein des collectivités.

Pour ce qui concerne l'année 2026, Monsieur le Président propose, après avis favorable du Comité Social Territorial de Service, quatre journées d'ARTT fixes, à savoir :

- Vendredi 2 janvier 2026
- Vendredi 15 mai 2026 (Ascension)
- Lundi 25 mai 2026 (Pentecôte)
- Lundi 13 juillet 2026

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,



- Valide les quatre journées d'ARTT fixes proposées pour l'année 2026, à savoir :
 - Vendredi 2 janvier 2026
 - Vendredi 15 mai 2026 (Ascension)
 - Lundi 25 mai 2026 (Pentecôte)
 - Lundi 13 juillet 2026

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

